

Dossier de Presse

ISSU DU RAPPORT
DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Contact presse :
Agence Affaires Publiques
03.20.15.93.70
Farida Semmoudi - 06 07 58 69 98
fsemmoudi@agenceaffairespubliques.fr

Patricia Gombert - 06 08 98 28 59
pgombert@agenceaffairespubliques.fr

Renforcement de la **ligne électrique** très haute tension entre Lille et Arras

Ligne **400 000 Volts**
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

SOMMAIRE

Introduction	4
1. LA PREPARATION DU DEBAT	5
L'organisation de la CPDP	5
<i>Décisions de la CNDP</i>	5
<i>Le Secrétariat général</i>	5
Rencontres avec les acteurs concernés / Le temps de la prise de conscience.....	6
2. LE DEROULEMENT DU DEBAT	8
<i>La communication du débat émanant du Maître d'ouvrage</i>	8
<i>La communication du débat - émanant de la CPDP</i>	8
Les moyens d'expression du public.....	9
<i>Cahiers d'acteurs</i>	9
<i>Site Internet / Avis / questions / contributions</i>	13
<i>Pétition contre le projet</i>	13
Les réunions publiques : la montée en puissance du débat	14
<i>Les réunions de proximité</i>	15
Un débat que le public s'est progressivement approprié	16
<i>Une implication grandissante du public face aux enjeux du débat</i>	16
<i>Une volonté du public de suivre l'après débat</i>	16
Le cadre du débat en discussion	16
La santé : une controverse scientifique	17
Les enjeux énergétiques qui renvoient à une échelle nationale voire européenne.....	18
<i>Des scénarii d'évolution mis en cause par le public face à une décision irréversible</i>	18
<i>Des choix énergétiques contestés</i>	18
<i>Les conséquences de l'ouverture au marché souvent gommées</i>	18
<i>De la nécessité d'un débat national sur l'énergie</i>	18
Les raisons d'être du projet	19
<i>Les fragilités de l'argument du maillon faible</i>	19
<i>Pourquoi doubler la ligne et tripler la puissance ?</i>	20
<i>A quoi pourra servir à l'avenir cette autoroute de l'énergie ?</i>	20
Des caractéristiques techniques du projet interrogé par les publics : l'enfouissement.....	20
Le débat public et les mesures compensatoires.....	21
Conclusion	22
ANNEXES : Données clé	24
Les chiffres du débat.....	24
Dates clé.....	24

Introduction

L'organisation d'un débat public pour la reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 kV) entre Arras (poste de Gavrelle) et Lille (poste d'Avelin) a été décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP), le 5 janvier 2011, en raison du caractère national de l'ouvrage projeté, de son importance socio-économique et de ses effets sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement.

Outre la fixation des dates du débat et l'acceptation du dossier du maître d'ouvrage, la CNDP a demandé le 6 juillet 2011 que " les mesures compensatrices et leur coût soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat".

Celui-ci a été prolongé, par décision du 4 janvier 2012, jusqu'au 13 février. Ce délai a permis d'effectuer et de rendre publique une étude sur la réalisation souterraine de la ligne projetée et d'organiser une réunion supplémentaire à Thumeries le 9 février.

Le territoire concerné par les études a été défini largement, entre les postes de transformation de Gavrelle et d'Avelin, englobant dans un même fuseau les infrastructures de transports (A1 et LGV Nord) à l'ouest et la ligne 400 KV existante à l'est.

Une soixantaine de rendez-vous ont été sollicités afin de préparer le débat.

La Commission particulière a conclu de ses premiers contacts que ce débat public était localement peu attendu, notamment parce que le projet de renforcement du maître d'ouvrage reprenait approximativement le tracé d'une ligne existante.

Il s'est progressivement développé, depuis la réunion de lancement, à Hénin-Beaumont, jusqu'à la réunion de Thumeries qui a clôturé le débat.

La Commission particulière a ressenti une mobilisation croissante du public et une montée en compétence sur des sujets difficiles qui s'est développée au fur et à mesure du déroulement du débat. Celui-ci a constitué un véritable exercice d'intelligence collective.

Le présent extrait du rapport expose de façon résumée l'ensemble du processus, en rendant compte de ce qui a été accompli pendant plus d'un an pour préparer le débat public, en accompagner le déroulement et en tirer les principaux enseignements.

1. LA PREPARATION DU DEBAT

L'organisation de la CPDP

La commission particulière du débat public Lille-Arras THT est née de la décision de la CNDP d'organiser un débat, le 5 janvier 2011 suite à la saisine du Maître d'ouvrage RTE le 30 novembre 2010.

Décisions de la CNDP

Les dates clés sont les suivantes :

- 5 janvier 2011 : Décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser le débat
- 2 février 2011 : Nomination du Président de la CPDP Michel GIACOBINO
Le Président de la CPDP, Monsieur Michel GIACOBINO, a été nommé par décision de la CNDP en date du 2 février 2011. Monsieur Michel GIACOBINO est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, et a été élève de l'école Polytechnique et de l'école nationale des Ponts et Chaussées.
- 6 avril 2011 : Constitution de la Commission particulière du débat public

Sur proposition de Monsieur GIACOBINO, les membres de la Commission ont été nommés par une décision de la CNDP, du 6 avril 2011. La Commission particulière du débat public comprend, outre le Président, cinq membres :

- Violette Le QUERE-CADY est illustratrice et scénariste de bande dessinée dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (sur les thèmes de l'eau, du sol, des OGM, du clonage...)
- Claude BRULE est Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite. Il est également commissaire-enquêteur ;
- Ariane METAIS est consultante indépendante en affaires publiques et conduite de projet. Diplômée de philosophie, elle est également titulaire d'un master de sciences économiques et politiques et a réalisé un mémoire sur le "rôle de l'écologie dans la démocratisation du débat public" ;
- Elisabeth ASCHER-CAMPAGNAC est sociologue et directrice de recherche à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
- Pierre LORENT est conseiller en prévention et expert en sécurité et santé sur les lieux de travail. Il est de nationalité belge.

Il est important de préciser que le président de la Commission et ses membres ont été choisis pour leur indépendance, leur neutralité mais également pour la variété de leurs compétences ou de leurs expériences professionnelles. Certains d'entre eux ont déjà participé à des débats publics.

Le Secrétariat général

Anne VINCENT-BUFFAULT et Sandrine CARI, consultantes au sein du cabinet Ornithorynque, ont pris en charge la direction du Secrétariat Général. 2 salariés ont complété le secrétariat général.

Rencontres avec les acteurs concernés / Le temps de la prise de conscience

Sur la base d'un fichier de 117 noms, identifiés comme les plus représentatifs (préfets, députés et sénateurs, Conseils régional et généraux, Communauté d'agglomération, sous-préfets, maires, chambres consulaires et associations) : **Liste des personnes rencontrées par la CPDP**

- 1) Hervé MALHERBES, sous-préfet de Douai, à la sous-préfecture le 9 juin
- 2) Pierre DE BOUSQUET DE FLORIAN, préfet d'Arras, à la préfecture le 9 juin avec Benoît ROOSEBEKE ; Directeur de l'administration générale et Madame KRAMER, Cadre à la sous-préfecture de Lens.
- 3) Catherine GENISSON, Sénatrice du Pas de Calais à l'assemblée nationale le 14 juin
- 4) Thierry LAZARO, Député du Nord 15 juin 2011
- 5) Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice du Nord (Europe Ecologie les Verts), le 20 juin à sa permanence de Lille
- 6) Dominique BUR, Préfet du Nord, à la préfecture le 21 juin avec Michel PASCAL, (DREAL) et Emmanuel GILBERT, chargé de mission SGA
- 7) Vincent THERY, Maire de Gavrelle, Vice-président au développement durable et à l'environnement de la Communauté urbaine d'Arras, le 22 juin 2011
- 8) Eric MOMONT, Maire de Mons-en-Pévèle, le 22 juin 2011
- 9) Jean-Luc LEROUX, Maire de Quiery La Motte, le 24 juin 2011
- 10) Jeannette WILLOCQ, Maire de Moncheaux, le 24 juin 2011
- 11) Jean-Pierre DUVAL Maire de Neuvireuil, le 28 juin 2011
- 12) Michel PASCAL, Directeur de la DREAL, Grégory BRASSARD et Alexandre DOZIERES, membres du service énergie, climat, habitat, logement, aménagement des territoires.
- 13) Mireille HAVEZ et Xavier GALAND, Vice-Présidente et Directeur de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités), le 13 septembre 2011
- 14) Luc FOUTRY, Maire d'Attiches, le 14 septembre 2011
- 15) Martine FILLEUL, Vice-Présidente du Conseil Général du Nord, Aude FERNEZ, Assistante de Martine FILLEUL, et Pascal HOSSEPIER, Responsable du service Environnement au Conseil Général du Nord), le 16 septembre 2011
- 16) Claude FAUQUEUR, Président de l'association Chlorophylle environnement, le 20 septembre 2011 à la Mairie de Carvin
- 17) Christian POIRET, Président de la communauté d'agglomération du Douaisis, Catherine WALLYN, Directrice générale des services, et Jean Jacques HERIN le 29 septembre 2011
- 18) Jean-Pierre CORBISEZ, Maire de Oignies et Président de la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, le 21 septembre 2011 à la mairie de Oignies.
- 19) Monsieur BAYARD et Edouard DERUELLE, Président et Directeur de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, le 29 septembre 2011
- 20) Jean-Pierre CORBISEZ, Président de la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, et les membres du Conseil de la communauté qu'il préside, le 13 octobre 2011
- 21) Raymond NAMYST, Adjoint au Maire de Camphin-en-Carembault, le 3 nov 2011 à la CPDP

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

Les objectifs de ces rencontres portaient sur :

- la présentation du débat public, de la Commission et de ses missions ;
- la découverte des enjeux pour les territoires traversés ;
- l'identification des sensibilités de chacun au projet et au débat pour permettre à la CPDP d'identifier les thématiques à aborder et de choisir les lieux de débats ;
- le choix des lieux les plus propices aux débats.

Ces rencontres furent l'occasion de proposer l'élaboration de cahiers d'acteurs, outil important pour nourrir le débat.

2. LE DEROULEMENT DU DEBAT

La communication du débat émanant du Maître d'ouvrage

Le dossier du Maître d'ouvrage (DMO) a été imprimé à 1 700 exemplaires, diffusés auprès des acteurs majeurs au démarrage du débat et distribués durant les réunions publiques. Il a été mis à disposition sur le site Internet.

La synthèse et le document sur les mesures compensatoires (tous deux imprimés à 66 500 exemplaires) ont fait l'objet d'une distribution toutes boîtes sur les 29 communes concernées par le débat à son lancement, et ont été mis à disposition sur le site Internet.

Par ailleurs, d'autres documents émanant de RTE ont été mis à disposition du public lors des débats, avec l'accord de la Commission : documents à visée pédagogique (par exemple : « les chemins de l'électricité ») et un document concernant les prévisions de l'évolution de la consommation d'électricité élaboré à la demande du Ministre de l'énergie.

Les documents complémentaires demandés au Maître d'ouvrage au cours du débat ont été distribués lors des réunions publiques et mis à disposition sur le site Internet :

- Complément sur les raisons d'être du projet
- Modalités Information et Participation post débat
- Etude sur l'enfouissement de la ligne
- Mesures des champs magnétiques et de bruit

La communication du débat - émanant de la CPDP

Le débat a été ouvert le 6 octobre 2011 par une conférence de presse à la Maison de l'architecture de Lille. Le dossier de presse remis à cette occasion présentait les grandes lignes du débat public, son calendrier et le rôle de la Commission particulière. Il était accompagné des documents présentant le projet et réalisés par le Maître d'ouvrage.

En parallèle, le premier journal du débat a été distribué en toutes boîtes et déposé dans toutes les mairies concernées par le projet (62000 exemplaires). Il avait pour but d'expliquer le principe du débat public et de donner le calendrier des réunions. Le Maître d'ouvrage a fait une seconde campagne de distribution pour la synthèse et le document sur les mesures compensatoires.

Le site Internet a été ouvert dès le 6 octobre 2011.

Durant le débat

Deux autres journaux du débat ont été édités, toujours à 66 500 exemplaires. Le journal du débat n°2, paru pendant les vacances de Noël, faisait un point sur les débats à mi-échéeance. Le dernier, paru le jour de la dernière réunion, faisait une première synthèse des échanges et informait sur les suites qui seront données.

Une campagne d'affichage a débuté le 10 octobre 2011 sur les 29 communes concernées par le fuseau d'étude. Des flyers ont été distribués dans tous les lieux institutionnels, ainsi que dans les commerces.

Plusieurs opérations de tractage ont été réalisées sur les marchés locaux avant chaque réunion publique.

Des panneaux de présentation ont été conçus pour présenter à la fois le projet du Maître d'ouvrage et les Commissions nationale et particulière du débat public.

Une campagne média a couvert le débat. Les réunions étaient proches en dates et en lieux. L'intérêt de la presse n'a pas faibli tout au long du débat, ni dans l'annonce préalable, ni dans la couverture. Celle-ci a contribué à la montée en puissance du débat public.

Ainsi, 9 communiqués ont été envoyés à la presse pour annoncer les réunions publiques. Chaque communiqué comportait la présentation des interventions spécifiques lors des réunions thématiques. La réunion supplémentaire a fait également l'objet d'une information à la presse.

Chaque commune touchée par le projet a été contactée pour obtenir, quand cela était possible, une annonce de la tenue du débat sur leur site Internet respectif et/ou journaux locaux.

Les moyens d'expression du public

Cahiers d'acteurs

1. EDA Environnement et développement alternatif (association)
2. Collectif des riverains du Hameau de la Becque « Haute Tension en Pévèle » (association ad hoc)
3. Chambre d'agriculture - région Nord - Pas de Calais
4. CCI de Région - Nord de France
5. Communes de la Pévèle Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Tourmignies, Attiches, Thumeries
6. Mairie de Tourmignies « Environnement et Patrimoine singuliers de Tourmignies »
7. WePCaM Europe Ecologie Les Verts « « WePCaM » et la gestion raisonnée des risques » (association)
8. Nord nature environnement - fédération régionale (association)
9. RPEL59 - Rassemblement pour l'enfouissement des lignes du Nord (association ad hoc)
10. BMU - « La ligne THT interpelle directement à l'UNESCO et le périmètre proposé à l'inscription » (association)
11. Mairie de Camphin-en-Carembault « La situation de Camphin-en-Carembault »
12. Virage énergie Nord - Pas de Calais « Un projet qui n'anticipe pas les [r] évolutions en cours et à venir » (association)
13. Pévèle Environnement (Chlorophylle Pévèle) (association)
14. Collectif Leforestois CONTRE le projet de ligne très haute tension 400.000 volts « « NON » à la ligne très haute tension de 400.000 volts entre Avelin et Gavrelle ! » (association ad hoc)
15. Cap 21 Nord - Pas de Calais « Un projet incompatible avec les enjeux de la transition énergétique » (association)
16. Mairie de Leforest

Qui a contribué ?

16 cahiers d'acteurs ont été imprimés, témoignant de l'intérêt croissant du public pour le débat et d'une grande richesse argumentative. La Commission a joué son rôle d'arbitre pour faire respecter les règles de la CNDP concernant les cahiers d'acteurs, ce qui a été accepté par les différents auteurs.

7 associations pérennes, 3 associations ad hoc (collectifs d'habitants créés à l'occasion du débat), 4 cahiers de communes représentant au total 8 communes, et de 2 chambres consulaires ont été à l'origine d'un cahier d'acteurs.

Ce que les cahiers d'acteurs apportent au débat

Pour analyser les cahiers d'acteurs, une typologie de quatre sortes de cahiers d'acteurs a été réalisée, l'approche thématique ne permettant pas de faire ressortir suffisamment la richesse argumentative déployée.

Ceux qui sont favorables au projet : cahiers d'acteurs 3 et 4

Les deux chambres consulaires se sont prononcées en faveur du projet :

La CCI région Nord de France soutient la reconstruction de la ligne 400KV entre Avelin et Gavrelle pour répondre à la révolution énergétique en cours. Celle-ci profitera largement aux territoires et aux entreprises de la région tant en ce qui concerne les travaux de renforcement de la ligne qu'à la mise en œuvre des plans d'accompagnement qui s'en suivront et, au-delà, pour favoriser, en région, l'implantation de nouvelles activités industrielles. La CCI ne privilégie aucun tracé ni aucune technique de réalisation.

La Chambre d'agriculture préconise de garder le tracé de la ligne actuelle pour éviter que le projet ne crée des tensions entre les partisans des variantes opposées. En revanche, elle insiste sur la nécessité d'un programme d'accompagnement : des mesures compensatoires, et l'enfouissement des basses et moyennes tensions environnantes, ainsi que l'enfouissement partiel du projet si le coût n'est pas trop élevé. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture demande une optimisation de l'emprise au sol des nouveaux pylônes. Elle demande également à RTE d'ajouter un volet « agriculture » à leur étude d'impact.

Ceux qui demandent des solutions alternatives et veulent attirer l'attention sur des points sensibles : cahiers d'acteurs 2, 5, 6, 7, 8, 10, 13

	<i>Enfouissement</i>	<i>Impacts paysagers/environnementaux et fonciers - Patrimoine</i>	<i>Santé bruit</i>	<i>Critiques vis-à-vis des informations et études de RTE</i>	<i>Renforcement de la concertation</i>	<i>Mesures compensatoires</i>	<i>Prise en compte des futurs aménagements</i>
2	X	X	X	X			
5	X	X	X		X		
6	X	X	X	X		X	
7		X	X		X		
8		X	X				
10		X				X	X
13	X	X					X

Tous les acteurs s'inquiètent de l'impact environnemental de la ligne en soulignant les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales de la zone traversée. Ils demandent une réalisation d'étude paysagère d'ensemble, et la préservation de la trame verte.

Les cahiers d'acteurs qui traitent le thème de l'enfouissement réclament une mise en souterrain totale ou partielle de la ligne, avec des études indépendantes et une présentation objective de cette solution au titre de mesures compensatoires.

Sur la santé, les rédacteurs des cahiers d'acteurs ne sont pas convaincus par l'argument de non-nocivité défendu par RTE. Ils réclament que la question soit débattue par des spécialistes indépendants, et certains réclament un suivi sanitaire des populations concernées par la ligne. Un des cahiers évoque les nuisances sonores générées par les lignes, nuisances qui seraient multipliées par le quadruplement du faisceau.

Deux cahiers d'acteurs jugent les informations fournies par RTE incomplètes et jugent insuffisante la prise en compte de la population concernée et des caractéristiques des communes traversées.

Deux cahiers d'acteurs demandent un renforcement de la communication envers les riverains de la ligne tout le long des différentes étapes du projet, et demandent à être partie prenante des négociations lors de la décision du tracé. Un autre cahier d'acteur va plus loin : il demande la révision du calendrier du débat pour qu'il se prolonge après les échéances électorales.

Deux autres cahiers d'acteurs, compte tenu du nombre d'impacts défavorables de la ligne aérienne, en appellent à des mesures compensatoires conséquentes.

Deux cahiers d'acteurs réclament que RTE prenne davantage en compte les grands projets d'aménagement du territoire (exemple : candidature UNESCO du bassin minier).

Un seul des cahiers d'acteurs réclame le tracé ouest qui a le mérite de regrouper les équipements et leurs nuisances.

Ceux qui remettent en cause en cause la raison d'être : cahiers d'acteurs 1, 12, 15

	Enfouissement	Impacts paysagers/environnementaux et fonciers - Patrimoine	Santé	Mise en cause du scénario de l'accroissement de la consommation	Une transition énergétique basée sur une approche décentralisée	Irrecevabilité des arguments de RTE sur les énergies renouvelables	Demande d'un débat national sur l'énergie
1	X		X	X	X		X
1 2				X	X	X	X
1 5	X	X	X		X	X	

Ces trois associations remettent en cause l'opportunité du projet sur trois questions clés :

- . Ils remettent en cause le scénario de l'accroissement de la consommation électrique, et misent en particulier sur les innovations récentes concernant les normes BBC et sur la nécessaire transition énergétique.

- . Ils préconisent un modèle énergétique décentralisé basé sur une approche territoriale et qui s'oppose au modèle centralisé actuel qui favorise les transactions sur le libre marché de l'électricité en Europe.

- . Ils contestent les arguments de RTE concernant l'apport des énergies renouvelables qui ne justifie pas à lui seul le renforcement de la ligne. Le cahier n° 12 préconise d'ailleurs que les champs éoliens de la Mer du Nord soient raccordés au réseau français à Dunkerque, évitant ainsi de traverser la Belgique.

Toutes ces raisons les amènent à proposer un débat national sur l'énergie.

Par ailleurs, ils refusent que les paysages exceptionnels du territoire traversé soient sacrifiés au nom d'une logique économique, et s'inquiètent des impacts des ondes électromagnétiques sur la santé publique. Deux cahiers sur trois réclament explicitement l'enfouissement de l'ensemble de la ligne.

Ceux qui s'opposent au renforcement de la ligne aérienne ou à des variantes : cahiers d'acteurs 9, 11, 16

Les 3 cahiers d'acteurs émanent d'associations et d'acteurs locaux qui s'opposent au passage de la ligne aérienne sur leurs communes pour des raisons de santé publique. Les habitants défendent leur cadre de vie et souhaitent préserver la richesse faunistique et floristique de leur commune. Ils réclament l'enfouissement de la ligne et soulignent également le nombre de nuisances pesant déjà sur leur territoire. Ils insistent aussi sur la nécessité d'indemniser le préjudice qui serait subi par la dépréciation du foncier et de l'immobilier. Quant à la commune de Tourmignies (cahier d'acteur N°9), le maire, Alain Duchesne, demande qu'une expertise indépendante soit réalisée sur le dossier proposé par RTE, et propose également que ce dernier reporte sa décision relative à ce projet afin que cette expertise se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Site Internet/Avis/questions/contributions

Cet outil a permis, pour ceux qui ont accès à Internet, de pouvoir suivre et enrichir le débat. Il a été répertorié 7 345 visites du site.

66 questions et 11 avis écrits ont été émis sur le site internet.

Pétition contre le projet

Une pétition s'opposant radicalement au projet a circulé parmi les habitants de Leforest. Au total : 451 signatures ont été remises. Le recueil des signatures auprès de la population continue après la clôture du débat.

Les réunions publiques : la montée en puissance du débat

Les réunions publiques se sont déroulées en l'espace de cinq mois. Le graphique présenté ci-dessous démontre la montée en puissance du nombre de participants à ces réunions, au fur et à mesure du déroulement du débat.



La zone du débat concernait deux départements (Nord et Pas-de Calais) aux territoires contrastés. Les lieux des réunions publiques ont été choisis de manière à couvrir tout le territoire.

La réunion de lancement a eu lieu à Hénin-Beaumont. La centralité de la commune sur la zone de débat public, et le fait qu'elle soit concernée par les deux variantes, sont les critères qui ont présidé à cette décision.

Les deux réunions suivantes, sur les thématiques de l'énergie et de l'environnement, se sont respectivement tenues à Lille et à Arras. Ces deux villes sont concernées par la finalité de la distribution électrique, même si les postes électriques concernés se trouvent à Avelin et Gavrelle.

La troisième réunion thématique a été organisée à Courcelles-lès-Lens. La ville est également concernée par les deux tracés.

Puis quatre réunions ont été organisées à Phalempin, Gavrelle, Leforest et Oignies couvrant la Pévèle, l'Arrageois et le Bassin Minier.

La réunion de clôture était prévue à l'origine à Oignies, dans le Bassin Minier, choisi pour sa centralité dans la zone du débat.

Une réunion supplémentaire a, quant à elle, été organisée à Thumeries, dans la Pévèle. Ce dernier rendez-vous de débat public a permis de couvrir un second territoire très peuplé et a été considéré comme la réunion de clôture.

Les réunions de Lille et Arras, de par leur emplacement géographique hors de la zone d'étude, n'ont pas attiré tout le public visé. Ces réunions n'ont en effet mobilisé que les associations reconnues et les institutionnels, élevant le débat à un niveau très technique.

Lors des 3 premiers débats à Hénin-Beaumont, Lille et Arras, le débat public a pris naissance progressivement.

Le succès de la réunion de Courcelles-Lès-Lens le 1^{er} décembre 2011, sur la thématique **santé** signale une montée en puissance du débat par la mise en évidence de l'existence d'une controverse scientifique avec l'invitation d'Annie SASCO.

Les réunions de proximité

Le débat est monté en puissance progressivement avec la création d'association *ad hoc*, la multiplication des cahiers d'acteurs, les pétitions, les études et documents complémentaires demandés par la Commission. Le public s'approprie le débat et demande des expertises.

La réunion de Thumeries était la réunion de clôture du débat public pour le projet de renforcement de la ligne THT Lille -Arras. Record de participation du public et 4h30 de débat.

Lors de cette réunion, 13 engagements sont pris par RTE si le projet devait continuer (voir liste en fin de dossier).

Le public repère des contradictions, demande des engagements et cherche à donner son point de vue sur la concertation.

Les synthèses et verbatim de chaque réunion sont sur le site internet du débat public.

3. LES ENSEIGNEMENTS DU DEBAT

Un débat que le public s'est progressivement approprié

L'ensemble du débat a permis une montée en généralité, et une montée en compétence du public qui s'est montré apte à assimiler l'information sur le projet et à la confronter à d'autres sources d'informations.

La participation des élus et plus particulièrement des maires dès le démarrage du débat a permis des interventions constructives, sans qu'ils se soient sentis dépossédés de leurs prérogatives. Pour certains d'entre eux, ils ont accueilli le débat avec bienveillance en introduisant les réunions avec un discours très favorable au débat public.

Les associations se sont progressivement emparées du débat, intervenant en réunion et à la tribune, lorsqu'elles avaient été invitées, rédigeant des cahiers d'acteurs qui ont enrichis les échanges.

Une implication grandissante du public face aux enjeux du débat

Nous avons pu constater un renforcement des liens et un exercice d'intelligence collective. Les acteurs du débat se sont félicités lors de la réunion de clôture que le débat soit l'occasion de créer des liens entre communes, associations et citoyens. Ces liens et cette écoute ont en effet permis de faire du débat un exercice d'intelligence collective, comme l'a fait remarquer le Président en conclusion des débats.

Une volonté du public de suivre l'après débat

Le public a fortement marqué sa volonté de connaître le processus décisionnel qui suit le débat, quitte à réclamer de l'amender. Les éclaircissements apportés à la fin du débat sur la concertation ont permis de donner un horizon plus propice à la démocratie participative.

Le cadre du débat en discussion

La circulaire Fontaine et le Grenelle 2 : Le Maître d'Ouvrage a publié un document intitulé "propositions de modalités d'information et de participation entre la fin du débat public et l'enquête publique" qui comporte une partie rappelant "la concertation dans le cadre de la circulaire Fontaine (adressée en 2001 par le ministre de l'énergie)". Celle-ci ne prévoyait d'ailleurs que de "mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet", alors que la loi sur la protection de la nature de 1976 et le décret d'application concernant les études d'impact sur l'environnement de 1977 prévoyait des mesures pour "supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs du projet."

Une première observation concerne la distinction à faire entre les mesures d'accompagnement du projet et les mesures prévues par les études d'impact.

Mais surtout il importera de ne pas dissocier la "concertation" prévue par la "circulaire Fontaine", qui semble privilégiée par le Maître d'Ouvrage, et " l'information et la participation du public" introduits par la loi du 10 juillet 2010 (Grenelle II).

Le dispositif du débat public est reconnu comme utile, mais avec des conceptions différentes de la place de ce débat dans les modèles de décision. La position du Maître d'ouvrage par exemple, se résume essentiellement à informer et rendre acceptable le projet. L'institutionnalisation du débat public qui a gagné en légitimité a permis d'ouvrir la discussion sur la gouvernance après débat. Le Maître d'Ouvrage a évolué sous la pression de la CPDP et du public pour proposer que soit nommé un garant.

La santé : une controverse scientifique

Les incidences de la proximité des lignes à haute tension avec la santé est le thème qui a dominé le débat. Les réponses qui ont été apportées par le Maître d'ouvrage ne se sont pas révélés satisfaisantes pour le public, lequel pour une partie est monté en compétence durant le débat.

L'exposé d'Annie SASCO a démontré que ce sujet requiert une approche nuancée et prudente tant il est difficile en matière d'épidémiologie de porter un diagnostic d'absence d'incidences et qu'il faut être rompu à la lecture des études pour en faire une synthèse rigoureuse.

Le rapport entre les études de laboratoire qui établiraient ou non des relations de cause à effet, et les analyses épidémiologiques qui étudient la fréquence de maladies dans un large panel de population en fonction des modes de vie, demeure difficile à articuler.

Contrairement à ce qui a été dit par le Maître d'ouvrage, nous manquons encore d'études à grande échelle sur ce sujet en France.

RTE se réfugie derrière le respect des normes françaises sans tenir compte systématiquement des recommandations du rapport parlementaire du sénateur Raoul¹ et de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire)².

Il importe de bien distinguer l'établissement des normes françaises à partir des conclusions de l'OMS, reprises dans une recommandation européenne, et les remarques que cette organisation prodigue quant à l'établissement de ces normes³.

Les études épidémiologiques se révèlent difficiles à interpréter de manière tranchée en prenant en considération la notion de preuve scientifique telle que cette science la définit. La relation de cause à effet ou de corrélation demeure délicate à établir dans le domaine de l'épidémiologie. De multiples facteurs rentrent en compte. Les études et méta-études incitent néanmoins à avancer le principe de précaution.

¹ Le rapport n° 506 (2009-2010) de M. Daniel RAOUL, « Les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension », fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a été déposé le 27 mai 2010 (à retrouver sur le site du Sénat à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r09-506/r09-506.html>).

² Rapport de Afsset. Effets sanitaires des champs électromagnétiques à basse fréquence. Rapport d'expertise collective. Comité d'expertise spécialisé (CES) Agents Physiques, Nouvelles Technologies et Grands Aménagements. Mars 2010. Ce rapport recommande de ne pas augmenter le nombre de personnes sensibles à proximité des lignes à haute tension en créant une zone d'exclusion de nouvelles constructions à une distance de minimum de 100 mètres de part et d'autres de la ligne.

³ "Seuls les effets avérés ont été retenus comme fondements pour les valeurs limites d'exposition proposées. Les effets cancérigènes à long terme n'ont pas été considérés comme avérés ; ce guide n'est fondé que sur des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets conducteurs, ou encore l'élévation de température des tissus sous l'effet de l'absorption d'énergie liée à l'exposition aux champs électromagnétiques. En ce qui concerne d'éventuels effets à long terme, tels qu'une élévation du risque de cancer, l'ICNIRP a conclu que les données disponibles étaient insuffisantes pour servir de base à l'établissement de valeurs limites d'exposition ; des recherches épidémiologiques ont cependant apporté des éléments en faveur d'une association entre exposition (à des densités de flux magnétique très inférieures aux valeurs recommandées dans le présent guide, pour les champs de 50/60 Hz) et effets cancérigènes potentiels". Site de l'OMS.

Pour conclure, le public demande :

- la mise en place d'un dispositif de suivi sanguin des populations exposées ;
- l'organisation d'un groupe de travail sur les études épidémiologiques et des spécialistes de la santé et de l'environnement au moment de la concertation.

Certains avancent même que ce groupe de travail devrait rendre ses conclusions avant la décision de RTE de poursuivre le projet.

Les enjeux énergétiques qui renvoient à une échelle nationale voire européenne

Des scénarii d'évolution mis en cause par le public face à une décision irréversible

RTE a mis à disposition les scénarii d'évolution des consommations énergétiques qui ont été commandés par le ministre de l'Énergie et qui tablent sur une augmentation de la consommation d'électricité.

Des choix énergétiques contestés

Le public ne traite pas seulement de l'électricité mais situe le débat dans le cadre plus large de l'énergie (exemple des économies d'énergie et des usages de la biomasse).

Le public conteste les choix du tout électrique qui a été mené jusqu'à présent et souhaite participer à une véritable transition énergétique. Plutôt que de passer pour de simples consommateurs d'énergie, les participants du débat souhaitent accéder au statut de citoyens responsables et impliqués dans la transition énergétique.

Les conséquences de l'ouverture au marché souvent gommées

La Commission de Régulation de l'Énergie a apporté son éclairage sur la nécessaire solidarité européenne.

Le public s'interroge néanmoins sur les conséquences de l'ouverture du marché de l'énergie sur l'activité des transporteurs d'électricité et demande plus d'informations sur la rationalité économique qui présiderait aux renforcements de cette ligne. Il ne s'agit plus seulement de réguler la production par rapport à la consommation sur un plan technique et économique, dans le cadre du service public au niveau national, mais aussi de réguler les échanges sur les marchés électriques et de réguler les marchés électriques eux mêmes. Le public sait que ces règles et les modèles de la régulation ont changé dans le contexte européen sans-en connaître ni les principes directeurs, ni le bien-fondé, ni les modalités d'application. Ce sont les choix qui président à ces règles et leurs implications sur le volume des échanges et la gestion du réseau que souhaiteraient connaître les participants aux débats publics.

De la nécessité d'un débat national sur l'énergie

Pour l'ensemble de ces raisons, nombre de participants au débat public ont demandé explicitement que ce projet soit débattu à une échelle plus large. Un débat national sur l'énergie est requis, d'autant que les choix de la politique énergétique ont bien souvent échappé aux citoyens par le passé et que la sensibilité à ces questions sociales et environnementales s'est considérablement accrue. En effet nombre de questions étaient renvoyées à des échelles décisionnelles plus larges que celle que maîtrise RTE concernant la production d'énergie, le choix du mix énergétique et des scénarii d'évolution, la régulation du marché à l'échelle nationale et européenne.

Les raisons d'être du projet

Les fragilités de l'argument du maillon faible

L'argumentation sur le maillon faible paraît fragile en l'absence de notion de programme :

- Sur la caractérisation du positionnement de la ligne locale Avelin-Gavrelle dans le réseau. Quelle que soit l'échelle où elle est appréhendée - échelle locale, régionale, inter-régionale et transfrontalière, elle se conclue toujours par la qualification de « maillon faible » de la ligne.
- Cette qualification de « maillon faible » est associée dans l'argumentaire à l'accroissement des flux électriques (qui serait dû à l'apparition de nouveaux moyens de production, ainsi qu'à l'augmentation de la demande d'échanges d'électricité en Europe). Elle est assortie de la mise en perspective de menaces de rupture d'équilibre du réseau, voire de black-out, si rien n'est entrepris.
- Le maillon faible est identifié par des mesures rigoureuses et bien établies d'accroissement des flux observés ces dernières années qui identifie une fragilité du réseau sur cette ligne. Mais elle ne permet pas de conclure sur la raison pour laquelle il est nécessaire de tripler la puissance pour pallier cet inconvénient.

In fine l'argument essentiel repose sur l'homogénéisation du réseau qui a été déjà portée à cette puissance entre Amiens et Arras. Or la ligne située au nord d'Avelin et qui transporte l'électricité du (ou vers le) poste d'Avelgem (en Belgique) a une puissance largement inférieure à la puissance de 4600MW envisagé pour Avelin-Gavrelle. Le public est amené à en conclure que le transporteur procède à une politique des petits pas plutôt que de présenter un programme d'ensemble et qui pourrait se prolonger sur la partie nord de la ligne, vers la Belgique, après le renforcement de la ligne Avelin-Gavrelle. Le programme devrait au minimum être constitué de la ligne entre Argoeuvres et Avelgem, ce qui conduirait à mesurer les effets de la ligne Argoeuvres-Gavrelle en service depuis plusieurs années. L'accroissement de la production d'énergie renouvelable comme justification du projet

Dans le dossier du maître d'ouvrage, le complément sur la raison d'être du projet et lors de réunions publiques, l'accroissement de la part d'électricité d'origine renouvelable a été mis en avant parmi les justifications du projet. Les raisons suivantes ont été avancées :

- les installations éoliennes et photovoltaïques requièrent un raccordement à un réseau déjà fortement sollicité;
- ces énergies étant intermittentes, le réseau est d'autant plus utilisé pour compenser les périodes sans vent et sans soleil et à l'inverse assurer la distribution en période de forte production;
- ces échanges se multiplient à l'échelle européenne.

Si ce n'est pas le seul argument avancé, le développement des centrales combinées gaz étant également évoqué, c'est un argument qui va dans le sens d'une sensibilité environnementale du public.

Plusieurs intervenants ne sont pas convaincus du poids de cet argument dans la raison d'être du projet en développant les points suivants :

- le renouvelable n'est pas intermittent car il est variable et prévisible ;

- le raccordement des éoliennes pourrait utiliser d'autres solutions techniques, en particulier l'utilisation du courant continu, et d'autres itinéraires. En particulier les lignes sous-marines prévues pour raccorder les éoliennes "off-shore" situées en Mer du Nord pourraient déboucher sur le réseau électrique français au niveau de Dunkerque, évitant ainsi à l'électricité éolienne de traverser la Belgique pour aller en France.
- le développement des énergies renouvelables peut se concevoir sans forcément accroître le transport d'électricité.

Pourquoi doubler la ligne et tripler la puissance ?

Les réunions publiques ont permis également de mettre en exergue une autre interrogation : celle d'un possible surdimensionnement du projet (celui-ci vise à doubler les circuits et tripler la puissance de la ligne) non seulement par rapport aux contraintes actuelles mais aussi par rapport aux pratiques de consommation et à leurs évolutions futures, ou encore par rapport aux objectifs des politiques publiques face aux enjeux énergétiques, climatiques ou de protection de l'environnement.

Par ailleurs, elle soulève la question de l'articulation des échelles territoriales : la tentation du « local is beautiful » ou de la seule légitimité accordée au local, qui se dessine en contrepartie, ne semble pas totalement satisfaisante. Evoquée de nombreuses fois par le public, la réponse de RTE reposant sur le récit du commencement de l'électricité ne prenait pas en compte des exemples étrangers actuels comme celui du Danemark qui vise à la décentralisation.

Autre interrogation : force est de reconnaître que ce projet intervient dans un contexte où se cristallisent nombre de mutations : elles concernent aussi bien le choix des filières, la différenciation de leurs systèmes de production, de leur système d'échanges, leurs mode de régulations, l'évolution des pratiques de consommation : tous ces éléments sont aujourd'hui appelés à se redéfinir en partie, mais nul ne peut prétendre être assuré de leur évolution, ni de leurs implications sur la production ou la consommation d'énergie à terme.

A quoi pourra servir à l'avenir cette autoroute de l'énergie ?

Le public s'est interrogé sur l'installation de nouveaux moyens de production autour de cette autoroute de l'énergie renforcée (en particulier des centrales combinées gaz). Avec l'ouverture du marché de l'énergie, cette nouvelle capacité de transport peut créer des opportunités d'installation dans un territoire déjà largement mis à contribution.

Des caractéristiques techniques du projet interrogé par les publics : l'enfouissement

La demande de liaison souterraine émanant du public est essentiellement fondée sur les problématiques de santé et de préservation du paysage.

La présentation technique de l'enfouissement des lignes a été très complète et bien informée. La technique souterraine a évolué ces dix dernières années et est désormais accessible tout en demeurant au stade de l'expérimentation à cette échelle. Les impacts environnementaux ont été bien étudiés et demeurent importants au moment du chantier. La présence des champs magnétiques n'est pas négligeable et décroît plus vite au fur et à

mesure que l'on s'éloigne de la ligne souterraine en comparaison avec une ligne aérienne. Les avantages constatés, en particulier concernant l'effet Joule, ont été relevés et inclus dans les études économiques du "coût complet" sur 50 ans. Un calcul de sensibilité a conduit, selon le taux d'actualisation retenu (valeur attribuée au futur dans le calcul économique, située entre 2% et 8%) à un coût supérieur de l'ordre de 3,8 et 5,8 fois pour la solution souterraine par rapport à la ligne aérienne.

En revanche l'étude du coût et des investissements nécessaires a semblé plus sujette à contestation, alors que ce volet constitue l'argument majeur concernant le rejet de cette solution.

Le débat public et les mesures compensatoires

Les seules informations données par le Maître d'Ouvrage l'ont été en réponse à des questions, mais aucun engagement n'a été pris, sauf sur la manière de prendre des engagements, en renvoyant le traitement de ces points à la concertation.

Les engagements du Maître d'Ouvrage à l'issue du débat public

L'identification de certaines zones sensibles

Le Maître d'ouvrage a pris soin de relever toutes les zones sensibles que le débat public révélait. Ce rappel était assorti de la promesse de les prendre en compte, ce qui donnait une utilité certaine à l'existence du débat public.

Une série d'engagements

La réunion de clôture s'est aussi caractérisée par la présentation des 13 engagements pris par RTE, dont on notera qu'ils portent soit sur des questions de bon sens, (engagements 1 « la ligne ne surplombera pas les maisons d'habitations » déjà exclu par la circulaire Fontaine il y a 10 ans; 12 « pas d'impact sur les bâtiments d'élevage » et 13 « réalisation d'études de sols préalables au chantier »), soit sur des mesures d'aménagement de la ligne relativement « mineures » (engagements 2 « améliorer le tracé existant ; 4 « étude paysagère pour la Pévèle » ; 5 « étude de nouvelles formes de pylônes » ; 6 « préserver la richesse ornithologique du bois des cinq tailles » ; 7 « renforcer la biodiversité le long du fuseau retenu »), soit des mesures vagues (engagement 3 « mesures pour ne pas entraver la candidature du bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco »). On relèvera surtout que ces engagements s'adressent essentiellement au monde agricole (10 « rédaction avec des spécialistes d'un volet agriculture dans l'étude d'impact », 11 « élaboration d'une convention locale d'application du protocole national pour prise en compte des spécificités agricoles »), dans une conception inchangée de régulation croisée qui consiste à établir un jeu masqué de négociations alors que les inquiétudes des populations plus urbaines se sont exprimées lors du débat public sans trouver de réponse du côté de RTE. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le programme annoncé d'une « gestion fine du territoire ». Il reste à démontrer si les engagements relatifs à la concertation (engagement 8 « concertation pour définir les mesures compensatoires dès la construction de la nouvelle ligne et réunion publique pour bilan 2 ans plus tard ») et surtout à la constitution d'un groupe de travail sur la santé humaine (engagement 9 « constitution, avec les élus et représentants associatifs intéressés, d'un groupe de travail sur la santé humaine ») constituent une réelle ouverture susceptible de répondre aux préoccupations du public, en

ne se réduisant pas au seul objectif d'acceptation sociale de la ligne, une fois le tracé acté.

Certains engagements n'ont pas été rappelés, comme par exemple celui qui concerne le fait que la puissance de la ligne, portée à 4600 MW dans le nouveau projet, ne serait pas augmentée dans le futur.

La perception du Maître d'Ouvrage

L'écart s'est creusé entre RTE qui se cantonne dans la maîtrise de la technicité et la capacité du public à identifier les enjeux stratégiques de ce projet et à poser de bonnes questions.

Les participants ont finalement fait alliance, pour continuer à fédérer les énergies et poursuivre les échanges au moment de la concertation.

Conclusion

Au terme de ce débat, plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

En premier lieu, la possibilité de s'exprimer lors des débats publics a été globalement considérée comme un progrès appréciable. A la fois très "en amont" des décisions, ils permettent d'être informé très tôt et de sortir d'un dialogue limité aux élus, aux services de l'Etat et à RTE.

Le public a fait preuve de maturité, et progressivement sa compétence s'est développée sur des sujets complexes : les questions posées au cours des réunions et sur le site Internet, mais aussi les cahiers d'acteurs le montrent très largement. On a pu également constater un renforcement des liens entre communes, associations et citoyens.

La raison d'être du projet a été débattue et n'a pas reçu de réponse convaincante.

Plus généralement une proposition de débat national sur l'énergie a été faite, qui permettrait de mieux cerner le contexte de ce projet, certains estimant que c'est un préalable indispensable à toute décision à son sujet.

De toutes façons, c'est un "programme" qui devrait être examiné, pas seulement 30 km. Il serait donc indispensable que la liaison entre Argoeuves à Avelgem (Belgique) soit justifiée, puisque le transport d'électricité en Europe, et en particulier entre la France et la Belgique, constitue selon RTE une des justifications du projet.

Une conséquence du projet a dominé le débat : il s'agit des effets des champs magnétiques sur la santé humaine.

Deux thèses s'affrontent, selon que l'on se réfère au respect du règlement français, ou que l'on en appelle à la Constitution et au principe de précaution.

On peut s'interroger sur le sens de l'engagement de RTE de constituer un groupe de travail sur la santé humaine, qui établirait le bilan des études faites sur le sujet et bâtirait les dispositifs en faveur des futurs riverains de la ligne.

Enfin, il faut noter l'attitude de RTE lors de ce débat. Le directeur de projet a été très sûr de lui, ce qui a de ce fait donné l'impression en plusieurs occasions que la décision était déjà prise. Mais il était bridé par les attributions limitées de RTE. D'abord par le marché de l'énergie, car plusieurs sociétés ont des compétences différentes (producteur, transporteur et distributeur), d'où le morcellement des rôles, RTE n'ayant pas la légitimité pour répondre à tout, pas plus qu'un ingénieur ne peut répondre de façon crédible sur tous les sujets (santé, économie). Ensuite parce que cette société est encadrée par des réglementations françaises, la CRE et des règles européennes.

La question que le public a posée sur la recherche est à cet égard très éclairante : l'avenir est préparé de façon dispersée, et donc peu efficace puisque le budget et la compétence de RTE ne sont pas assez grands pour traiter du stockage de l'énergie et du transport de l'électricité, alors que ce sont deux facteurs déterminants pour l'avenir de cette société.

Il reste que ce débat n'est pas "décisionnel", ce que certains regrettent, et que le lien risque d'être rompu entre le débat public et les décisions qui seront prises.

Avec le mode de concertation de la "circulaire Fontaine" qui constitue la trame sur laquelle RTE a prévu d'effectuer ses études, des décisions seront progressivement prises et aboutiront au projet final qui sera soumis à une enquête publique. Le ministre chargé de l'énergie décidera in fine de l'utilité publique de la ligne.

Le public, si l'on appliquait cette circulaire, n'aurait son mot à dire que deux fois, lors du débat public puis de l'enquête publique, alors que la loi du 10 juillet 2010 (Grenelle 2) demande d'organiser l'information et la participation du public tout au long du processus.

La phase qui devrait s'ouvrir si le projet se poursuit, avec la nomination d'un garant par la CNDP à la demande de RTE, devrait permettre de faire le lien entre le débat public et les décisions à venir. Plus largement, une modification de la circulaire envoyée aux préfets semble indispensable pour se conformer à la loi Grenelle 2.

ANNEXES : Données clé

Les chiffres du débat

- 19 semaines de débat
- 9 réunions publiques
- 720 invitations envoyées
- Début de la campagne d'affichage le 10 octobre 2011
- 1 conférence de presse le 6 octobre 2011
- 800 affiches
- 6 500 tracts
- 3 journaux du débat
- 16 cahiers d'acteurs
- 36 articles de presse
- 29 communes concernées
- Plus de 1100 participants
- 25 heures d'enregistrement
- 7 345 visites sur le site internet de la CPDP
- 66 questions écrites
- 11 avis écrits
- 1 700 exemplaires du dossier du maître d'ouvrage diffusés
- 66 500 exemplaires de la synthèse du dossier du Maître d'ouvrage
- 66 500 exemplaires de la note complémentaire du maître d'ouvrage sur les mesures compensatoires
- 250 exemplaires du compte rendu du débat
- 250 exemplaires du bilan de la CNDP

Dates clé

- 6 juillet 2011 : Acceptation du dossier du maître d'ouvrage RTE par la CNDP. Avis et accord sur le choix du calendrier, des thématiques, lieux du débat et DMO. Demande de complément sur les mesures compensatoires (annexe 1)
- 12 octobre 2011 au 13 février 2012 : Débats publics (9 réunions publiques)
- 4 janvier 2012 : Décision de la CNDP de reporter la date de clôture du débat du 3 février 2012 au 13 février 2012 (annexe 1)
- 31 mars 2012 : Compte rendu de la CPDP. Par demande exceptionnelle de la CNDP, pour cause d'élection présidentielle, le compte rendu a été rendu public sept semaines après la clôture du débat.

Dates des réunions publiques

2 phases de réunion :

- Les réunions thématiques : énergie, environnement et santé (3 réunions)
- Les réunions de proximité (6 réunions)

- 12 octobre 2011 : Réunion de lancement à Hénin Beaumont : Pas d'intervenant extérieur
- 3 novembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de l'énergie à Lille. Interventions de :
 - Cécile GEORGE de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ;
 - Dominique WOITRIN de la CREG, Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz belge ;
 - Michel PASCAL Directeur Régional de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- 17 novembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de l'environnement à Arras. Interventions de :
 - Dominique MERLIN du cabinet « Dominique MERLIN et Aymeric AQIOUPOU » ;
 - Elodie RENOULT, Chef de la division Nature et paysage à la DREAL.
- 1^{er} décembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de la santé à Courcelles-Lès-Lens. Interventions de :
 - Annie SASCO, Directrice de Recherche de l'INSERM ;
 - Pascal SAINT EVE, médecin du travail des industries électriques et gazières ;
 - Dominique HOUDARD, Directeur Délégué de RTE pour les régions Nord et Est.
- 14 décembre 2011 : Réunion de proximité à Phalempin. Intervention de Didier HELLEVOID, agriculteur à Tilques et Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Région.
- 5 janvier 2012 : Réunion de proximité à Gavrelle. Pas d'intervenant extérieur
- 18 janvier 2012 : Réunion de proximité à Leforest : intervention de Jean-François CARON pour la Mission Bassin Minier.
- 2 février 2012 : Réunion de proximité à Oignies. Intervention de Monsieur Louis-Marie DUMON, Président de l'association Pévèle Environnement, antenne de Chlorophylle Environnement.
- 9 février 2012 : Réunion de clôture à Thumeries. Synthèse des questions clé du débat et engagements de RTE.